

— PRESENTATION SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINSITRATIFS 2023



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 MARS 2024

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour Sumène Artense communauté. Elle sera, comme le compte administratif 2023 disponible sur le site internet de la Communauté de Communes

SOMMAIRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 MARS 2024	0
INTRODUCTION	3
I) PRINCIPES GENERAUX	3
II) BUDGET GENERAL SUMENE ARTENSE COMMUNAUTE.....	4
Vue d'ensemble compte administratif 2023	4
1 La section de fonctionnement	5
Présentation des dépenses réelles de fonctionnement	5
Chapitre 011 : charges à caractère général.....	6
Chapitre 012 : charges de personnel.....	7
Chapitre 014 : atténuations de produits	8
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante.....	9
Chapitre 66 : Charges financières.....	9
Les recettes réelles de fonctionnement	9
Chapitre 70 : produit des services.....	10
Chapitre 73 : impôts et taxes	10
Chapitre 74.....	11
Chapitre 75.....	11
Chapitre 013.....	12
2 la section d'investissement	12
Les dépenses réelles d'investissement.....	13
Récapitulatif dépenses d'investissement 2021/2023	14
Les recettes réelles d'investissement	15
Récapitulatif recettes d'investissement 2021/2023.....	16
LES OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE.....	17
Les ratios d'analyse financière	18
III) BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES.....	21
Vue d'ensemble compte administratif 2023	22
1) La section de fonctionnement	22
Présentation des dépenses réelles de fonctionnement	22

Chapitre 011 : charges à caractère général.....	23
Chapitre 012 : charges de personnel.....	24
Chapitre 66 : charges financières.....	24
Présentation des recettes réelles de fonctionnement.....	24
Chapitre 70 : produits des services et ventes	25
Chapitre 73 impôts et taxes	25
Chapitre 74 : dotations, subventions et participations.....	26
Chapitre 013 : atténuation de charges.....	26
2) La section d'investissement	26
1) les dépenses d'investissement	26
Récapitulatif dépenses d'investissement 2021/2023	27
2) les recettes d'investissement	27
Récapitulatif des recettes d'investissement 2021/2023.....	27
IV) BUDGET ANNEXE DU SPANC	28
V) BUDGET ANNEXE ZA DU PEAGE	29
VI) BUDGET ANNEXE ZA INTERCOMMUNALE	29
VI) BUDGET ANNEXE ZA YDES NORD	30
VII) BUDGET ANNEXE ZA LARNIE.....	30

INTRODUCTION

Le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'exercice. Il fait ressortir la situation des crédits consommés à la clôture de l'exercice ainsi que les restes à réaliser. Son approbation constitue l'arrêté des comptes du budget principal de la Communauté de Communes et de ses budgets annexes. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

En 2023, Sumène Artense communauté dispose de 7 budgets :

- Le budget principal
- Le budget Ordures Ménagères
- Le budget SPANC
- Le budget Zone d'Activités du Péage
- Le budget Zone d'Activités Intercommunale
- Le budget Zone d'Activités de Larnié
- Le budget Zone d'Activités Ydes Nord

I) PRINCIPES GENERAUX

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Le Compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année 2023.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le compte administratif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le Président, ordonnateur présente un bilan de l'année écoulée. Les Comptes Administratifs 2023 du budget principal et des budgets annexes ont été votés le 7 mars 2024 par le conseil communautaire. Ils sont consultables ainsi que cette note sur simple demande auprès du secrétariat de la Communauté de communes aux horaires d'ouverture des bureaux ou sur le site Internet de Sumène Artense communauté.

Les sections d'investissement et de fonctionnement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes et récurrentes de la Collectivité (ou section de fonctionnement), incluant notamment la masse salariale, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation par la programmation de dépenses structurantes et présentant un caractère plus exceptionnel, à être tournée vers l'avenir.

Il est concordant avec le compte de gestion établi par le trésorier. Dans chacune des sections, des dépenses et des recettes sont classées par chapitre et par article.

II) BUDGET GENERAL SUMENE ARTENSE COMMUNAUTE

Vue d'ensemble compte administratif 2023

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00€	1 396 765,63	0,00	140 946,84	0,00	1537712,47
Opérations exercice	7 088 679,48	9 121 654,49	1 190 002,11	1 684 077,98	8 278 681,59	10 805 732,47
TOTAL	7 088 679,48	10 518 420,12	1 190 002,11	1 825 024,82	8 278 681,59	12 343 444,94
Résultat de clôture		3 429 740,64		635 022,71		4 064 763,35
Restes à réaliser	0,00	0,00	3 749 093,64	1 401 511,68	3 749 093,64	1 401 511,68
Total cumulé	0,00	3 429 740,64	3 749 093,64	2 036 534,39	3 749 093,64	5 466 275,03
Résultat définitif		3 429 740,64	1 712 559,25			1 717 181,39

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

Les dépenses de fonctionnement sont notamment constituées par le fonctionnement des services, l'entretien et consommation des bâtiments intercommunaux, prestations de services effectuées, la masse salariale et les intérêts des emprunts à rembourser.

Les dépenses de la section de fonctionnement 2023 s'élèvent à 7 088 679,48, les recettes de la section de fonctionnement 2023 s'élèvent à 9 121 654,49 €. Le résultat des opérations de fonctionnement de l'année 2023 est un excédent de 2 032 975.01 €.

L'excédent reporté de 2022 est de 1 396 765,63 €, le résultat définitif est un excédent global de fonctionnement à reporter au Budget Primitif 2024 d'un montant de 3 429 740,64 €.

Les dépenses de la section d'investissement 2023 s'élèvent à 1 190 002,11€, les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 1 684 077,98€. Le résultat des opérations de la section d'investissement pour l'année 2023 est un excédent de 494 075,87€

L'excédent reporté de 2022 est de 140 946,94€, les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 3 749 093.64 € et 1 401 511,68€ en recettes.

Le résultat définitif est un déficit d'investissement de 1 712 559,25€ à reporter au budget primitif 2024.

Le compte administratif 2023 du budget principal se solde donc par un excédent total de 1 717 181,39€

Les taux d'exécution par rapport aux prévisions du budget de fonctionnement (opérations réelles) sont les suivants :

6 506 501,01€ soit 72 % pour les dépenses

8 932 111.77 soit 116% pour les recettes

1 La section de fonctionnement

Présentation des dépenses réelles de fonctionnement

		BP2023	CA2023	%
	Dépenses de gestion courante dont :			
C011	Charges à caractère général	1 651 559.60 €	1 097 768,93 €	66.47%
C012	Charges de personnel	1 668 500 €	1 611 687.40€	96.61%
C014	Atténuations de produits	3 454 251 €	3 448 455.82€	99.83%
C65	Autres charges de gestion courantes	392 000 €	348 280.38€	88.43%

Charges financières et exceptionnelles dont :				
C66	Charges financières	0€	0€	-
C67	Charges exceptionnelles	2000€	128,48€	5.4%
TOTAL dépenses réelles de fonctionnement		7 168 310,60€	6 506 501,01€	90,77%
042	Dotations aux amortissements	582 178,50 €	582 178,47€	100%
C023	Virement à la section d'investissement	1 843 972.53€	-	-€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		9 594 461,63€	7 088 679,48€	73.52%

Chapitre 011 : charges à caractère général

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent les achats courants et aux charges quotidiennes de fonctionnement de la collectivité : fluides, fournitures..., les services extérieurs, prestations de service, assurances, entretien et maintenance du patrimoine, les impôts et taxes...

Les principaux postes de dépenses sont :

Compte	Montant réalisés 2021	Montants réalisés 2022	Montant réalisés 2023
Compte 60 achats et variations de stocks	260 693.31€	293 237,48€	346 577,28€
Dont portage de repas	134 042.20€	151 313.67€	182 493.93€
Dont énergie, carburants, fluides	81 874.60€	89 842.67€	92 366.30€
Dont Fournitures et autres	44 776.71 €	52 081,14 €	71 717.05 €
Compte 61 services extérieurs	415 943,61€	623 102.30€	460 715.81€
Dont contrats de prestation de service	243 930.50€	254 458,58€	215 253,88€
Dont études et recherches	4070 €	202 580,70€	75 802.10€
Dont multirisques	18 059,80€	21 477,50€	21 647,31€
Dont entretien, maintenance	102 487,91€	93 185.18€	80 880,55 €
Dont locations mobilières	36 441.08€	40 491.34€	46 011,58€
Compte 62 autres services extérieurs	254 420,43€	273 310,12€	275 699,98€
Dont honoraires (saison culturelle, animations ados)	99 965,36€	110 346,20€	142 594,71€
Dont transports collectifs (GPTS)	59 505.07 €	61 386,08€	9 610.71€ (à recalculer)
Dont publications	20 606.48€	34 288,30€	27 398,39€
Dont frais de télécommunications et affranchissement	16 903.18€	18 934.86€	18 408.42€

Dont cérémonies réceptions (prise en charge universités foraines)	46 805.09€	37 231,96€	51 599.36€
Compte 63 impôts taxes (taxes foncières, cotisations CNFPT)	18 059,34€	25 542,10€	26 348,99€

Ce chapitre reste contenu malgré le contexte inflationniste. L'année 2022 a été une année de réalisation d'études importantes, l'achèvement de ces études se poursuit sur 2023 et sur les années à venir.

Chapitre 012 : charges de personnel

Comme beaucoup de collectivités, les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses et représentent 23% des dépenses réelles de la section de fonctionnement. Les dépenses représentent 96.61% de réalisation.

Les politiques communautaires sont assurées par 47 agents au 31/12/2023 (intégralité de la Communauté de communes). L'évolution de la masse salariale est en partie due aux évolutions de carrière des agents. Sumène Artense a également fait le choix d'appliquer la prime sur le pouvoir d'achat fin 2023 au montant maximum des seuils permis par le décret.

La Communauté de communes a également renforcé ses effectifs afin de répondre aux besoins des services pour faire face à la mise en œuvre des ambitions politiques décidées par les élus. Ainsi, au cours de l'année 2023, plusieurs postes ont été créés ou évolués vers un temps plein, lesquels sont pourvus aux dates indiquées ci-dessous :

- Chargée de mission « université foraines » au 01/11/2023
- Apprenti chef de projet SIG au 15/09/2023
- Médiatrice culturelle (poste créé au 01/09/2023 mais agent déjà en place dans les effectifs en remplacement sur la MSAP)
- Technicienne environnement au 01/12/2023
- Agent assainissement au 01/10/2023
- Directrice ALSH au 01/09/2023 (poste déjà existant auparavant, évolution du poste)
- renforcement des effectifs poste agent France Services au 01/04/2023

Le retraitement de certaines données liées aux dépenses de personnel du budget général est le suivant :

Postes dépenses/recettes	2021	2022	2023
Charges de personnel brutes	1 209 785.46€	1 429 137.56€	1 600 294,27€
Atténuations de charges IJ et autres	84 027.62€	91 190,68€	64 578,47€
Recouvrement mise à disposition de personnel	52 699,75€	76 436.02€	57 348,65€
TOTAL charges nettes retraitées	1 073 058,09€	1 261 510.86€	1 478 367.15€

Certaines créations de postes sont subventionnées par l'Etat, la CAF ou d'autres organismes, les recettes ne sont pas mentionnées sur ce tableau.

Chapitre 014 : atténuations de produits

Ce chapitre est constitué des attributions de compensation et de prélèvements de péréquations.

Compte	Montant réalisés 2021	Montants réalisés 2022	Montant réalisés 2023
Atténuations de produits	3 442 790.14€	3 451 087,17€	3 448 455,82€
Dont attribution de compensation	2 514 120,60€	2 527 080.60€	2 520 600.60€
Dont FNGIR	798 551€	798 551€	798 551€
Dont FPIC	89 595€	83 462€	87 062€
Dont reversements divers	40 523,54€	41 993.57€	42 242,22€

Les attributions de compensation ont pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) opte pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) et lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres

Les reversements de fiscalité dits « attributions de compensation » à destination des communes évoluent donc régulièrement en raison des transferts de compétences. Il est à noter le poids important des attributions de compensation (AC) dans la part des dépenses de fonctionnement de Sumène Artense communauté : les AC représentent près de 35% (2 520 700€) des dépenses réelles de fonctionnement. Cette part très importante est liée à un choix effectué il y a plusieurs années : la mutualisation de services. Le choix de la mutualisation de services permet de faire bénéficier les communes de certains services de Sumène Artense communauté (entretien des stations d'épuration, astreintes sur l'assainissement, maintenance informatique des écoles, passation des marchés publics...). Ces services sont refacturés aux communes en fonction de l'utilisation du service, souvent à un coût bien inférieur à une prestation privée. Cette refacturation n'a aucun impact sur les attributions de compensations des communes.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe les différentes participations obligatoires de Sumène Artense communauté à des syndicats ou d'autres participations pour 65 584,37€, le remboursement des transports scolaires aux familles pour 38 910€, la participation à l'école de musique du Haut Cantal, la subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme Sumène Artense pour 170 000€.

Compte	Montant réalisés 2021	Montants réalisés 2022	Montant réalisés 2023
Autres charges de gestion courantes	240 797,35€	305 444,59€	348 280,38€
Dont contributions (office de tourisme, syndicats, associations...)	212 424,51€	264 431,98€	282 207,79€
Dont bourses (remboursement transport scolaire)	16 660€	28 640€	38 910€

Chapitre 66 : Charges financières

Les charges financières correspondent aux remboursements des intérêts d'emprunts. Sumène Artense communauté ne dispose d'aucun emprunt sur le budget général.

Les recettes réelles de fonctionnement

Les deux principales ressources de la Communauté de communes proviennent :

- Pour 55.6% par des impôts perçus auprès des entreprises et des ménages
- Pour 30.8% par les dotations et participations (DGF, compensations de l'Etat sur la fiscalité, subventions de fonctionnement diverses)

		BP2023	CA2023	%
Recettes de gestion courante dont :				
C70	Produits des services	325 000 €	327 526,73	100.78%
C73	Impôts et taxes	4 903 813 €	4 967 659,73€	101.3%
C74	Dotations et participations	2 648 968€	2 758 196.82€	104.12%
C75	Autres produits de gestion courante	70 000€	814 150€	694.38%
C76	Produits financiers	100€	0€	0€
C013	Atténuations de charges	55 000€	64 578.47€	117.42%
Produits exceptionnels dont :				
TOTAL des dépenses réelles		8 002 881€	8 932 111.75€	112%

042	Quote-part des subventions d'investissement transférées	194 815€	194 815€	100%
C002	Résultat de fonctionnement reporté	1 396 765,63€	1 396 765.63€	100%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		9 594 461.63	10 523 692.40	109.15%

Chapitre 70 : produit des services

Le chapitre 70 comprend les produits liés aux activités des services du budget général. Les principales recettes sont générées par le service de portage de repas à hauteur de 235008,60€, ainsi que le remboursement du personnel mis à disposition dans le cadre de la mutualisation (assainissement, maintenance informatique des écoles...) pour 57 348,65€. Les régies (spectacles, animations, France services...) représentent également 31042.99€. Les recettes sont conformes aux projections budgétaires.

Compte	Montant réalisés 2021	Montants réalisés 2022	Montant réalisés 2023
Produits services, domaine, vente diverses	234 132.12€	298 321,85€	327 526.75€
Dont portage de repas	167 122.50€	201 967€	235 005.60€
Dont mise à disposition du personnel	52 699.75€	76 436,02€	57 348,65€
Dont régies	10 222,39€	16 157,66€	31 042,99€

Chapitre 73 : impôts et taxes

Le chapitre 73 correspond aux impôts et taxes, ainsi que certaines compensations de l'Etat suite à la suppression de la CVAE ou de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Les recettes majoritaires sont les suivantes :

Compte	Montant réalisés 2021	Montants réalisés 2022	Montant réalisés 2023
Impôts et taxes	4 174 146.38€	4 245 850,62€	4 967 659,73€
Fraction compensation TFPB, taxe résidences principales (depuis 2023, anciennement fraction de TVA)	457 515€	501 347€	515 033€
Fraction compensatoire de la CVAE (depuis 2023, anciennement CVAE)	329 458€	323 648€	314 231€
Impôts directs locaux	2 226 257€	2 297 818€	2 916 555€
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	43 196€	45 651€	49 138€

Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	584 957€	594 650€	621 138€
Attribution de compensation	31 108€	31 558€	31 558€
Autres contributions directes			
FNGIR	325 373€	325 373€	325 373€
Taxe de séjour	43 114.38€	43 454.62€	48 418,15€

La forte hausse constatée entre 2022 et 2023 correspond à la fois à une revalorisation des bases de 7.2% couplée à une ré évaluation des bases pour certains barrages. Les taux sont restés constants sur les années 2021/2022/2023.

Chapitre 74

Le chapitre 74 correspond aux dotations et participations de l'Etat ou d'autres collectivités. Il est délicat de mesurer les évolutions par rapport aux années antérieures sur certaines dotations. La plupart des dotations versées par l'État s'inscrivent dans une logique de compensation. Le plus souvent, elles ont été créées en contrepartie d'une mesure nouvelle (par exemple : suppression d'un impôt local ou transfert de compétence). Les compensations pour les exonérations de CET, de taxes foncières ou de taxe d'habitation représentent 1 896 201,95 €. La Dotation Globale de Fonctionnement des EPCI s'élève à 365 763€ (230 733€ de dotation de compensation et 135 030 € de dotation d'intercommunalité), l'Etat apporte également un soutien de 234 992.25€ notamment pour des financements de postes (PVD, financements France Services...).

Compte	Montant réalisés 2021	Montants réalisés 2022	Montant réalisés 2023
Dotations et participations	1 996 435,26€	2 108 828,38€	2 758 196,82€
Dont DGF	382 600€	369 475€	365 763€
Dont Autres participations état	86 751€	148 343,80€	234 992,25€
Dont Participation région			
Dont Participation département	15 513€	18 416€	70 100€
Dont Participation autres organismes	155 560,44€	192 695,79€	123 663.55€
Dont Compensation exonérations taxes foncières/CET	1 325 703€	1 370 727€	1 896 201.95€

Chapitre 75

Le chapitre 75, autres produits de gestion courante, comprend notamment les revenus des immeubles : loyers des modules d'entreprises, de l'espace entreprendre, du pôle santé et autres pour 59 672.95€.

Compte	Montant réalisés 2021	Montants réalisés 2022	Montant réalisés 2023
Autres produits de gestion courante	58 586,34€	719 571,94€	808 877,72€
Dont revenus des immeubles	52 928,85€	54 558.93€	54 400,67€
Dont redevances énergie hydraulique	5 654,85€	665 011.60€	697 156.55€

Il est à noter une recette exceptionnelle de 697 156.55€ correspondant à une redevance des concessions hydro électriques actuellement sous le régime des « délais glissants » (concessions devant être renouvelées mais dont le renouvellement n'est pas effectué). Cette redevance, est proportionnelle aux recettes ou aux bénéfices de la concession, est pour partie affectée aux collectivités et groupements de collectivités sur le territoire desquels sont situés les cours d'eaux concernés.

Chapitre 013

Le chapitre 013 comprend des atténuations de charges. Il s'agit ici des frais de remboursement du personnel en arrêt maladie pour 64 578,47€.

Compte	Montant réalisés 2021	Montants réalisés 2022	Montant réalisés 2023
64 remboursements rémunération personnel	84 027,62€	91 190.68€	64 578.47€

2 la section d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Les dépenses de la section d'investissement 2023 s'élèvent à 1 190 002,11€, les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 1 684 077,98€. Le résultat des opérations de la section d'investissement pour l'année 2023 est un excédent de 494 075,87€

L'excédent reporté de 2022 est de 140 946,94€, les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 3 749 093.64 € et 1 401 511,68€ en recettes.

Le résultat définitif est un déficit d'investissement de 1 712 559,25€ à reporter au budget primitif 2024.

Le compte administratif 2023 du budget principal se solde donc par un excédent total de 1 717 181,39€

Pour l'exercice 2023, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 998 550.87 €, elles étaient de 796 725.07 € en 2022.

Les dépenses réelles d'investissement

		BP2023	CA2023	%
Dépenses de gestion courante dont :				
204	Subventions d'équipement versées	549 288,71€	212 150,59€	38.92%
16	Emprunts et dettes	0€	47 248,67€	-
62	Achat matériel	450 598.13€	201 962,03€	44.82%
65	Acquisitions immobilières	294 296,01€	112 689,12€	38.29%
81	G.r bâtiments	157 644.64€	9 112,83€	5.78%
83	Hébergements locatifs	555 113.30€	0€	-
84	Hôtel et pépinière entreprises ZA	400 000€	16 818,76€	5.05%
85	Piste verte	441 044.53€	40 999.10€	9.30%
87	Aménagements sites remarquables	114 008,61€	65 868,62€	57.48%
89	Site Lastiouilles	35 000€	20 253,34€	57.87%
94	Aménagement site de Val	256 524,72€	86 073,14€	33,55%
95	PLUi et urbanisme	106 124.36€	10 230€	9.64%
97	GEMAPI	118 179.51€	0€	-
98	Bike Park	5000€	8670€	173%
99	OPAH	177 344€	40 285€	22.72%
100	Aménagement du Tact	10 000€	0€	-
101	Aires Camping car	60 000€	0€	-
102	Ecole de musique	350 000€	25 079,99€	7.17%
103	Pôle enfance jeunesse	1 365 726€	52 427.60€	3.84€
TOTAL des dépenses réelles d'investissement		4 993 892,52€	995 187,11 €	19%
040	Subventions d'investissements versées	194 815€	194 815€	100%
TOTAL des dépenses d'investissement		5 188 707.52€	1 193 365.87 €	22.9%

Récapitulatif dépenses d'investissement 2021/2023

		2021	2022	2023
Dépenses de gestion courante dont :				
204	Subventions d'équipement versées	255 171,72€	196 526,85€	212 150,59€
16	Emprunts et dettes	0€	0€	47 248,67€
62	Achat matériel	102 177,70€	116 080,67€	201 962,03€
63	Stations recharges vélos électriques	20 904,43€	0€	0€
65	Acquisitions immobilières	211 945,59€	93 758,40€	112 689,12€
81	G.r bâtiments	110 551,68€	261 133,14€	9 112,83€
83	Hébergements locatifs	0€	14 886.70€	0€
84	Hôtel et pépinière entreprises ZA	249 156,64€	0	16 818,76€
85	Piste verte	43 569,21€	43 955,47€	40 999.10€
87	Aménagements sites remarquables	6682,82€	64 825,85€	65 868,62€
89	Site Lastiouilles	49 103.96€	24 069,36€	20 253,34€
94	Aménagement site de Val	3523,20€	9952,08€	86 073,14€
95	PLUi et urbanisme	6 180€	0€	10 230€
97	GEMAPI	23 730.60€	0€	0€
98	Bike Park	36 800€	0€	8670€
99	OPAH	20 672€	16 984€	40 285€
100	Aménagement du Tact	14 861,60€	151 079,40€	0€
101	Aires Camping car	0€	0€	0€
102	Ecole de musique	0€	0€	25 079,99€
103	Pôle enfance jeunesse	0€	0€	52 427,60€
TOTAL des dépenses réelles d'investissement		1 228 549,54€	796 725.07€	995 187,11€
040	Subventions d'investissements versées	226 256€	199 441€	194 815€
TOTAL des dépenses d'investissement		1 454 805,54 €	1 192 692,92€	1 190 002,11 €

Les principales dépenses d'équipement sont les suivantes pour l'année 2023 :

- 134 194,11€ versé dans le cadre du fonds de concours intercommunal pour soutenir les projets communaux : embellissement des villages, amélioration des bâtiments publics...
- 77 956,48€ dans le cadre du régime d'aides aux entreprises
- 201 962,03 € d'acquisition de matériel, dont 2 minibus pour 90 361,20€ (financés à 80%)
- 112 689,12€ pour l'acquisition du bâtiment du futur pôle enfance jeunesse à Ydes

- Le démarrage de plusieurs projets (aménagement du sentier entre Val et la Siauve, études pour l'école de musique et le pôle enfance jeunesse), la poursuite de l'entretien du patrimoine de la collectivité (piste verte, bâtiments), achèvement des travaux des fours à pains...

Les recettes réelles d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, du département ...)
- Le FCTVA
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement)
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2023, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 242 846,35€, elles étaient de 554 191,84€ en 2022. Elles se décomposent de la façon suivante :

		BP2023	CA2023	%
Dépenses d'investissement dont :				
001	Solde d'exécution section d'investissement	140 946,84€	140 946.84€	100
024	Produit des cessions d'immobilisations	200 000€	0€	-
10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA et 1068)	922 660€	924 128.98	100,16%
27	Autres immobilisation financières	0€	0€	-
62	Achat matériel	26 640€	55 350,37€	207%
63	Stations recharges vélos	11 290€	0€	-
65	Acquisitions immobilières	104 500€	0€	-
81	G.r bâtiments	58 914€	19 377,45€	32.89%
84	Hôtel et pépinière entreprises ZA	143 150€	0€	-%
85	Piste verte	198 850€	-	9.30%
87	Aménagements sites remarquables	90 087,68€	0€	-%
89	Site Lastiouilles	73 255€	0€	-%
94	Aménagement site de Val	65 500€	0€	-%
96	Equipements scéniques	32 000€	0€	-%
97	GEMAPI	58 000€	33 679,71€	58.07%
98	Bike Park	27 400€	0€	-%
100	Aménagement du Tact	69 363€	69 363€	100%
102	Ecole de musique	60 000€	0€	-€
103	Pôle enfance jeunesse	480 000€	0€	-€

TOTAL des recettes réelles d'investissement		2 724 627€	1 242 846,35€	45.61%
040	Amortissement des immobilisations	582 178.47€	582 178.47€	100%
040	Virement de la section de fonctionnement	1 843 972,53€	0	
TOTAL des recettes d'investissement		5 188 707.52€	1 825 024,82 €	34.86%

Récapitulatif recettes d'investissement 2021/2023

		2021	2022	2023
Recettes d'investissement dont :				
001	Solde d'exécution section d'investissement	382 089,52€	328 447,97 €	140 946,84€
024	Produit des cessions d'immobilisations	0€	0€	0€
27	Autres immobilisations corporelles	33 230€	0€	0€
10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA et 1068)	614 625,75€	446 668,41€	924 128.98€
62	Achat matériel	0€	152€	55 350,37€
63	Stations recharges vélos	8 710€	0€	0€
65	Acquisitions immobilières	0€	0€	0€
81	G.r bâtiments	17 153.25€	8494,20€	19 377,45€
83	Hébergements locatifs	0€	0€	0€
84	Hôtel et pépinière entreprises ZA	183 459,80€	0€	0€
85	Piste verte	51 041,20€	0€	0€
87	Aménagements sites remarquables	0€	0€	0€
89	Site Lastiouilles	9 847,88€	21 327€	0€
92	Escalade	0€	1 573€	0€
94	Aménagement site de Val	51 125,15€	0€	0€
96	Equipements scéniques	30 000€	48 607,20€	0€
97	GEMAPI	25 176,14€	12 657,20€	33 679,71€
98	Bike Park	341.60€	0€	0€
100	Aménagement du Tact	0€	14 787€	69 363€
101	Aires Camping car	0€	0€	0€
102	Ecole de musique	0€	0€	0€
103	Pôle enfance jeunesse	0€	0€	0€
TOTAL des recettes réelles d'investissement		1 406 800,29 €	882 713,93€	1 242 846,35

040	Amortissement des immobilisations	376 453.17€	450 925,83€	582 178.47€
TOTAL des recettes d'investissement		1 783 253,46€	1 333 639,76€	1 825 024,82 €

Les principales recettes d'investissement pour 2023 sont les suivantes :

- 924 128,98€ de dotations et d'excédents de fonctionnement capitalisés dont 81 468.98€ de FCTVA et 842 660€ d'excédents de fonctionnement
- 582 178,47€ d'amortissements des immobilisations
- 177 770.53€ de subventions d'investissements

Explications complémentaires

Sumène Artense communauté a conclu des ventes de certains de ses bâtiments courant 2023 (immeuble de Sauvat), la vente n'étant pas encore passée auprès du notaire (délais non purgés) les recettes seront encaissées sur l'exercice 2024.

L'opération aménagement sites remarquables (fours à pains) est achevée, la demande de solde va être effectuée pour 90 087,68€.

L'opération 98 Bike Park est achevée, les demandes de versement de solde sont effectuées auprès des fonds LEADER, le paiement interviendra sur l'exercice 2024.

LES OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE

Les opérations d'ordre budgétaires sont des jeux d'écriture sans flux financiers qui s'équilibrent en dépenses et recettes entre les sections.

Elles sont composées :

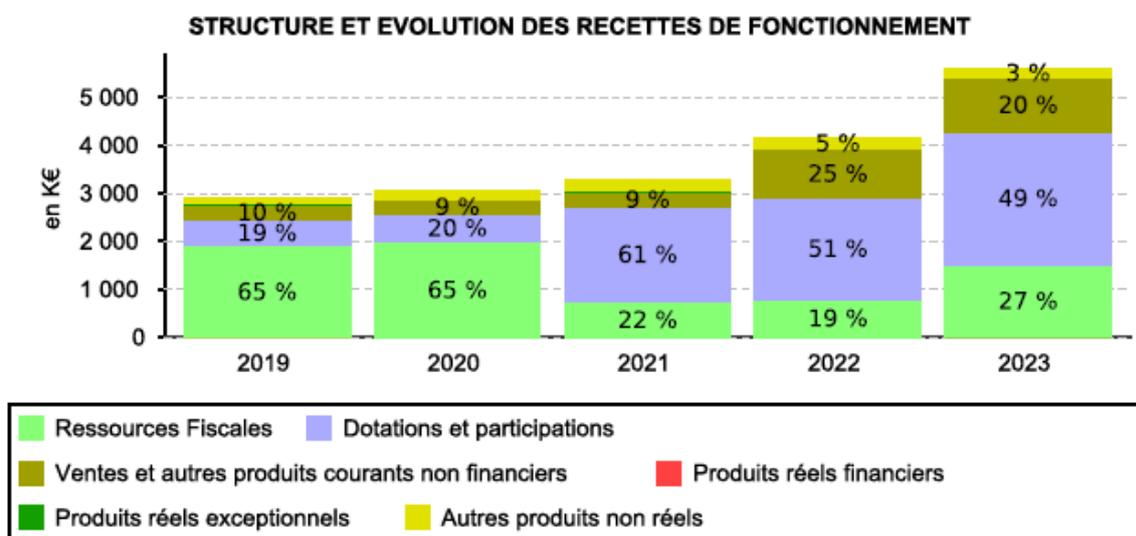
- Des dotations aux amortissements avec la reprise des subventions s'y rattachant
- Des opérations de cessions (valeur nette comptable et différences sur réalisations)
- Des opérations patrimoniales (à l'intérieur de la section d'investissement)

Les ratios d'analyse financière

Les recettes de fonctionnement

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissement)

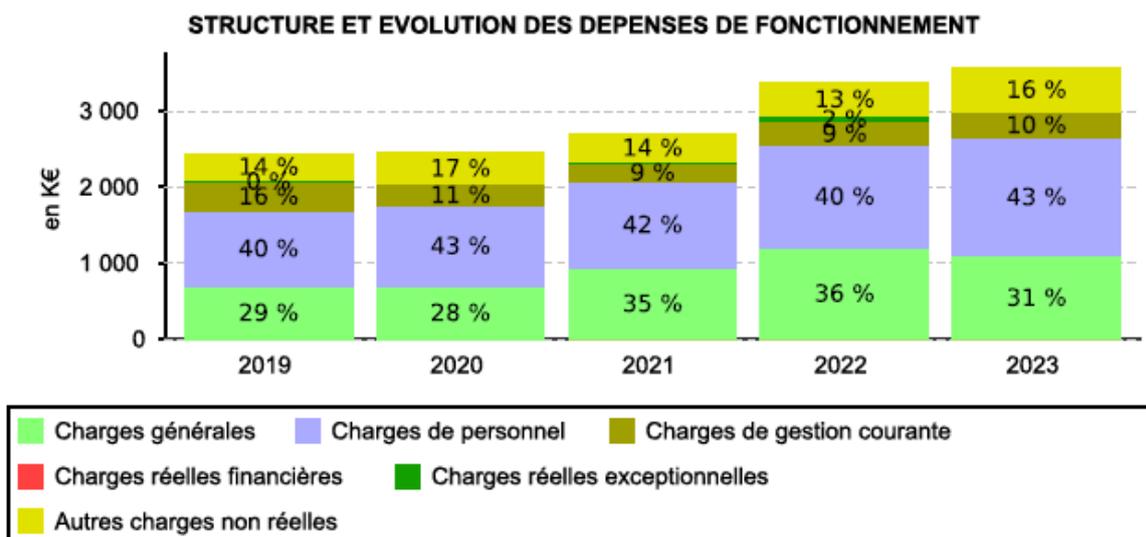


Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).

2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).



La capacité d'autofinancement (CAF)

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité sur les 3 dernières années :

	2021	2022	2023
RECETTES DE GESTION	6 547 327,72€	7 463 763,47	8 926 839,49€
Recettes fiscales y compris compensations	5 787 981,64€	5 985 204€	7 360 093,55€
Dotations de l'Etat DGF	382 600€	369 475€	365 763€
Autres recettes	376 746,08€	1 109 084,47€	1 200 982,94€
DEPENSES DE GESTION	5 842 489,64€	6 400 861,32€	6 494 900,26€
Dépenses de personnel	1 209 785,46€	1 429 137,56€	1 600 294,27€
Reversement de fiscalité	3 442 790,14€	3 451 087,17€	3 448 455,82€
Autres dépenses	1 189 914,04€	1 520 636,59€	1 446 150,17€
EPARGNE DE GESTION	704 838,08€	1 062 902,15€	2 431 939,23€
Résultat financier – intérêts de la dette	0€	0€	- 47 248€
Résultat exceptionnel hors cessions	0€	0€	0€
CAF BRUTE (EPARGNE BRUTE)	704 838,08€	1 062 902,15€	2 384 691,23€
Taux d'épargne brute en %	10,77%	14,24%	26,71%
Capital de la dette	0	0	0

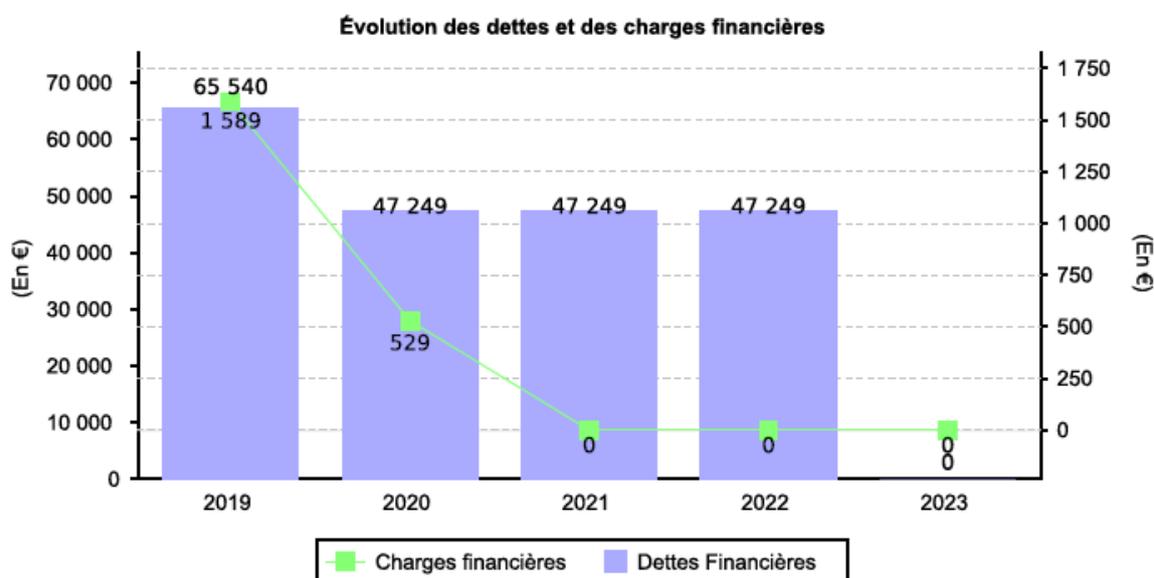
CAF NETTE (EPARGNE NETTE)	704 838,08€	1 062 902,15€	2 384 691,23€
EVOLUTION N/N-1	x	50,80%	124,36%

La CAF brute : La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

L'endettement



Bilan

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice.

1) A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant).

Vue d'ensemble compte administratif 2023

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	75 585,88€	0,00	300 187,60	0,00	375 773,48
Opérations exercice	1 088 877,91	1 092 736,57	134 200,87	127 825,24	1 223 078,78	1 220 561,81
TOTAL	1 088 877,91	1 168 322,45	134 200,87	428 012,84	1 223 078,78	1 596 335,29
Résultat de clôture		79 444,54		293 811,97		373 256,51
Restes à réaliser	0,00	0,00	284 125,98	4 737	284 125,98	4 737
Total cumulé	0,00	79 444,54	284 125,98	298 548,97	284 125,98	377 993,51
Résultat définitif		79 444,54		14 422,99		93 867,53

1) La section de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement 2023 s'élèvent à 1 088 877,91€, les recettes de la section de fonctionnement 2023 s'élèvent à 1 092 736,57 €. Le résultat des opérations de fonctionnement de l'année 2023 est un excédent de 3 858,66 €.

Il est à noter que le résultat des opérations de fonctionnement de l'année 2023 est excédentaire pour la première fois depuis de nombreuses années sur le budget annexe des ordures ménagères.

L'excédent reporté de 2022 est de 75 585,88, le résultat définitif est un excédent global de fonctionnement à reporter au Budget Primitif 2024 d'un montant de 79 444,54 €.

Présentation des dépenses réelles de fonctionnement

	BP2023	CA2023	%
Dépenses de gestion courante dont :			

C011	Charges à caractère général	638 966,20€	654 065,34€	102%
C012	Charges de personnel	358 690€	327 793,65€	91,39%
C65	Autres charges de gestion courantes	10€	1,19€	11,90%
Charges financières et exceptionnelles dont :				
C66	Charges financières	1 020 €	615,09€	60,30%
TOTAL dépenses réelles de fonctionnement				
042	Dotation aux amortissements	125 434,68€	106 402,68€	85%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 124 120,88€	1 088 877,91€	96,86€

Chapitre 011 : charges à caractère général

Compte	Montant réalisés 2021	Montants réalisés 2022	Montant réalisés 2023
Compte 60 achats et variations de stocks	39 207€	76 755,29€	75 564,85€
Dont énergie, carburants, fluides, eau	38 551,35€	72 821,20€	72 755,53€
Compte 61 services extérieurs	398 612,54€	552 869,58€	577 011,03€
Dont contrats de prestation de service	340 522,88€	513 540,96€	499 556,33€
Dont entretien matériel roulant	41 927,87€	25 618,81€	59 841,53€
Dont multirisques	8 915,39€	9 391,03€	13 281,61€
Compte 62 autres services extérieurs	0	2 862€	1 489,46€
Compte 63 impôts taxes (taxes foncières, cotisations CNFPT)	1 710,80€	3 216,10€	2 088,23€

Les contrats de prestations de services comprennent notamment les prestations suivantes :

- les prestations d'incinération du SYTTOM 19 pour 258 389,64€,
- la participation versée à Haute Corrèze communauté pour la déchetterie pour 145 870,08€. Il est à noter qu'une régularisation de Haute Corrèze Communauté a encore eu lieu pour un montant de 27 739,34€, initialement prévue sur l'exercice 2022.
- la prestation de broyage confiée à SUEZ représente 70 763,19€.

Le poste entretien de matériel roulant, budgété en 2023 à 35 000€ a eu un niveau de réalisation de 59 841,53€, principalement en raison de pannes à répétitions sur le camion en charge de la collecte des Points d'Apport Volontaire malgré une maintenance préventive effectuée en début d'année.

	2021	2022	2023
Coût tonne incinérée	-	114€	130€
Tonnage collecté OM (tonnes)	2 152,22	2037,34	1838,14

Le coût de la tonne incinérée est fixé à 150€ la tonne en 2024.

Chapitre 012 : charges de personnel

Le service des ordures ménagères comporte 9 agents dont 1 est affecté à la gestion du quai de transfert géré par le SYTTOM19.

Postes dépenses/recettes	2021	2022	2023
Charges de personnel brutes	255 634,28€	294 875,30€	325 705,42€
Atténuations de charges IJ et autres	781,56€	43 815,71€	50 922,46€
Remboursement personnel quai de transfert	22 033,78€	22 810,02€	23 326,03€
TOTAL charges nettes retraitées	232 818,94€	228 249,57€	251 456,93€

Chapitre 66 : charges financières

Les charges financières de 615,05€ correspondent au remboursement de l'emprunt du camion de collecte des points d'apport volontaire, il reste 3 années de remboursement.

Présentation des recettes réelles de fonctionnement

		BP2023	CA2023	%
Recettes de gestion courante dont :				
C70	Produits des services	126 500€	142 610,15€	112,74%
C73	Impôts et taxes	866 135€	876 150,36€	101,16%
C74	Dotations et participations	35 300€	14 436,27€	40,90%
C75	Autres produits de gestion courante	4 600€	8 617,33€	187,33%
C013	Atténuations de charges	16 000€	50 922,46€	318,27%
Produits exceptionnels dont :				
TOTAL des dépenses réelles				
C002	Résultat de fonctionnement reporté	75 585,88€	75 585,88€	100%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 124 120,88€	1 168 322,45€	103,93%

Chapitre 70 : produits des services et ventes

Compte	Montant réalisés 2021	Montants réalisés 2022	Montant réalisés 2023
Produits services, domaine, vente diverses	97 953,26€	132 058,87€	142 610,15€
Dont redevance spéciale OM	14 462.50€	17 243€	18 610,64€
Dont collecte des PAV HHC	48 000€	36 000€	36 000€
Dont contribution HCC plateforme bécassines	11 836,98€	15 153,85€	24 569,48€
Dont redevance enlèvement déchets industriels	48 291€	48 202€	38 357€
Dont remboursement poste agent quai de transfert	22 033,78€	22 810,02€	23 326,03€

Sumène Artense communauté assure la collecte des Points d'Apports Volontaires de la commune de Bort les Orgues et du plateau bortoï, cette prestation est rémunérée à hauteur de 36 000€ annuels.

Les redevances enlèvement déchets industriels correspondent à la revalorisation des déchets recyclables.

Chapitre 73 impôts et taxes

Compte	Montant réalisés 2021	Montants réalisés 2022	Montant réalisés 2023
TEOM	663 642€	703 265€	868 362€

Les recettes sont majoritairement constituées de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui. En 2023 une hausse des taux de 10% à 11,5% couplée à une hausse des bases de 7.2% a permis de générer une recette supplémentaire qui a permis d'équilibrer structurellement le budget. Cette hausse des taux a également été complétée par un travail important d'optimisation des charges et des tournées de collecte.

Chapitre 74 : dotations, subventions et participations

Le solde de la subvention de l'ADEME pour l'étude relative à la tarification incitative de 13 230€ a été versée en 2023.

Chapitre 013 : atténuation de charges

Le chapitre 013 comprend des atténuations de charges. Il s'agit ici des frais de remboursement du personnel en arrêt maladie pour 50 922,46€.

Compte	Montant réalisés 2021	Montants réalisés 2022	Montant réalisés 2023
64 remboursements rémunération personnel	781,56€	43 815,71€	50 922,46€

2) La section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement 2023 s'élèvent à 134 200,87€, les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 127 825,24€. Le résultat des opérations de la section d'investissement pour l'année 2023 est un déficit de 6 375,63€

L'excédent reporté de 2022 est de 300 187,60€, les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 284 125,98 € et 4737€ en recettes.

Le résultat définitif est un excédent de 293811,97€ à reporter au budget primitif 2024.

1) les dépenses d'investissement

		BP2023	CA2023	%
Dépenses de gestion courante dont :				
16	Emprunts et dettes	27 141€	27 140,57€	100%
82	Tri sélectif	143 549,30€	86 040,19€	59,94%
83	Achat matériel	266 668,98€	21 020,11	8,49%
TOTAL des dépenses d'investissement		437 359,28€	134 200,87 €	32.08%

Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital du prêt effectué pour financer l'acquisition du camion de collecte des PAV, il reste 3 années de remboursement.

La poursuite de l'équipement et de la densification des sites de points d'apports volontaires est effectuée au travers de l'opération 82 « Tri sélectif ».

L'opération 83 concerne principalement l'acquisition de composteurs individuels et collectifs et de bacs de collecte.

Récapitulatif dépenses d'investissement 2021/2023

		2021	2022	2023
	Dépenses de gestion courante dont :			
16	Emprunts et dettes	27 023,23€	26 965,30€	27 140,57€
10	Dotations fonds divers et réserves	232,07€	-€	-€
82	Tri sélectif	14 316€	4 871€	86 040,19€
83	Achat matériel	15 334,32€	215 601,50€	21 020,11€
	TOTAL des dépenses d'investissement	56 673,55€	247 438,50€	134 200,87€

2) les recettes d'investissement

		BP2023	CA2023	%
	Dépenses d'investissement dont :			
001	Solde d'exécution section d'investissement	300 187,60€	300 187,60€	100
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 000€	21 422,56€	306.04%
82	Tri sélectif (Subventions d'investissement)	4 737€	0€	-%
	TOTAL des recettes réelles d'investissement	311 924.60€	321 610.16€	103,11%
040	Amortissement des immobilisations	125 434,68€	106 402,68€	85%
	TOTAL des recettes d'investissement	437 359,28%	428 012,84€	98%

Le chapitre 10 comprend les recettes du FCTVA pour 21 422,56€.

Récapitulatif des recettes d'investissement 2021/2023

		2021	2022	2023
	Recettes d'investissement dont :			

001	Solde d'exécution section d'investissement	356 600,77€	415 094,42	300 187,60€
10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA et 1068)	7 156,12€	32 401,12€	21 422,56€
82 Tri sélectif	G.r bâtiments	0€	0€	0€
TOTAL des recettes réelles d'investissement		363 756,89	447 495,54€	321 610,16€
040	Amortissement des immobilisations	108 011,08€	100 130,56€	106 402,68€
TOTAL des recettes d'investissement		471 767,97 €	547 626,10€	428 012,84€

IV) BUDGET ANNEXE DU SPANC

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	8 442,07€	0,00	0,00		8 442,07€
Opérations exercice	77 582,38€	74 029,65€	0,00	0,00	77 582,38€	74 029,65€
TOTAL	77 582,38	82 471,72€	0,00	0,00		
Résultat de clôture		4 889,34€				4 889,34€
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	4 889,34€	0,00	0,00	0,00	4 889,34€
Résultat définitif		4 889,34€				4 889,34€

Les dépenses de la section de fonctionnement 2023 s'élèvent à 77 582,38€, les recettes de la section de fonctionnement 2023 s'élèvent à 74 029,65 €. Le résultat des opérations de fonctionnement de l'année 2023 est un déficit de 3 552,73€.

L'excédent reporté de 2022 est de 8 442,07 €, le résultat définitif est un excédent global de fonctionnement à reporter au Budget Primitif 2024 d'un montant de 4 889,34 €.

Les principaux postes de dépenses sont les charges de personnel pour 66 663,42€ (1,5 ETP), la location en Saas du logiciel métier pour 6 991,80€ et divers petits matériels et déplacements pour 3 110,45€.

Les recettes sont constituées des redevances pour contrôles effectuées et s'élèvent à 81 370,80€.

V) BUDGET ANNEXE ZA DU PEAGE

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0	34 310,70€	0	0	0	34 310,70
Opérations exercice	680€	22 011 €	0	0	680	22 011 €
TOTAL	680€	56 321,70€	0,00	0,00	680€	56 321,70€
Résultat de clôture		55 641,70€				55 641,70€
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	55 641,70€	0,00	0,00	0,00	55 641,70€
Résultat définitif	0	55 641,70€	0	0	0	55 641,70€

Les recettes de fonctionnement de 22 011€ correspondent à la vente de terrains auprès de l'entreprise ECOREPARE.

VI) BUDGET ANNEXE ZA INTERCOMMUNALE

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0	0	0	23 483,46€	0	23 483,46€
Opérations exercice	0	0	0	23 483,46€	0	23 483,46€
TOTAL	0	0	0	23 483,46€	0	23 483,46€
Résultat de clôture				23 483,46€		55 641,70€
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	0	0,00	23 483,46€	0,00	23 483,46€

Résultat définitif				23 483,46€	0	23 483,46€
--------------------	--	--	--	------------	---	------------

VI) BUDGET ANNEXE ZA YDES NORD

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0	0	87 664,88€	0	87 664,88€	0
Opérations exercice	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	87 644,88€	0	87 644,88€	0
Résultat de clôture			87 644,88€		- 87 644,87€€	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Total cumulé	0,00	0	87 644,88€		-88 644,88€	0
Résultat définitif			88 644,88€		-88 644,88€	

VII) BUDGET ANNEXE ZA LARNIE

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0	0	56,87€	0	56,87€	0
Opérations exercice	0	0	0	23 483,46€	0	0
TOTAL	0	0	56,87€	0	0	0
Résultat de clôture			56,87€		-56,87€	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Total cumulé	0,00	0	56,87€		-56,87€	0
Résultat définitif			56,87€		-56,87€	